

A.N.V.V.E.N.

Bohars le 11 mars 2008.



Madame Rachida Dati  
 Ministre de la Justice Garde des Sceaux  
 13 place Vendôme  
 75042 Paris cedex 01

**Objet :** Les victimes des essais nucléaires. Réglementation obsolète.

**Référence :** proposition de loi n°87 du 18 juillet 2007 (C Ménard).

Madame le Ministre,

Pour mettre en place la dissuasion nucléaire garante de la paix, la France a procédé à 210 tirs expérimentaux au Sahara puis en Polynésie de 1960 à 1996. Les personnels, militaires en particulier (appelés et de carrière), furent exposés à proximité de l'impact, sans véritable protection ainsi que l'a toujours déclaré l'amiral Antoine Sanguinetti qui commandait le PA Clemenceau sur zone. Jusqu'en 1974, les bombes explosaient en atmosphère comme le tir Canopus du 24 août 1968 qui a libéré une puissance 100 fois supérieure à celle d'Hiroshima. Plusieurs années après les faits, on constate de nombreux décès provoqués par des maladies radio-induites, reconnues dans tous les pays occidentaux sauf la France. Les veuves et les orphelins sont abandonnés sans soutien ni ressources. L'Action Sociale des Armées n'a pas joué son rôle et aucun recensement n'a été effectué par le Service de Santé des Armées.

Pour obtenir réparation, les malades, souvent cancéreux, sont contraints de se présenter devant une juridiction d'exception : le Tribunal des Pensions Militaires d'Invalidité à l'issue d'un véritable parcours du combattant. Rien n'est fait pour alléger, favoriser ou accélérer leur démarche. Bien au contraire. L'usage abusif du secret défense par les gouvernements successifs, empêche la manifestation de la vérité. De plus, une réglementation obsolète, prévue pour le seul temps de guerre, impose au plaignant d'apporter la preuve du lien direct et certain entre l'exposition aux rayons ionisants et la déclaration de la maladie. Mission impossible 30 ans et plus après des faits qui relèvent de la « raison d'Etat ». Les dés sont pipés et le commissaire du gouvernement fait systématiquement appel des rares décisions favorables rendues en premier ressort.

Certes, des commissions scientifiques se réunissent dans les salons feutrés de la capitale mais elles refusent d'auditionner les témoins survivants. Que craignent donc, les membres éminents de l'Observatoire de la Santé des Vétérans (OSV) au sein du SGA de la Défense ? Sur quels documents travaillent-ils? Quelle crédibilité faudra-t-il accorder à leur nième « pompeux rapport » (député C Ménard) qui sera diffusé dans deux ou trois ans, au mieux? Le temps gaspillé est l'ennemi mortel des vétérans et bientôt, le problème sera honteusement résolu faute de survivants. Ces diverses commissions mandatées par le seul gouvernement, qui se hâtent lentement depuis 30 ans, n'ont-elles pas conscience de spéculer sur notre mort programmée ?

Les militaires ne sont pas des mercenaires avides de profits. Ils ont servi la France dans la plus grande loyauté et sont « l'assurance vie de la Nation » (N Sarkozy Ile Longue 13 juillet 2007). Ils constatent que d'autres corporations, mieux organisées ou plus violentes, sont autrement considérées et lourdement subventionnées sans la moindre contrepartie : agriculteurs, restaurateurs... Pourquoi cette discrimination négative envers les plus fidèles serveurs d'une Nation ingrate et à la mémoire bien courte ? N'ont-ils pas écrit une page de l'Histoire de France, comme les Indigènes ou les Harkis ? En s'exposant, dans l'ignorance d'un danger qu'on leur a toujours dissimulé, n'ont-ils pas contribué au développement de l'énergie électrique d'origine nucléaire qui génère aujourd'hui de gros contrats à l'exportation ? Il serait juste, simplement JUSTE, de créer un FIVEN (Fonds d'Indemnisation des Victimes des Essais Nucléaires), alimenté par le versement de 1% du montant de ces contrats . Un tel fonds existe déjà pour les malades de l'amiante (FIVA).

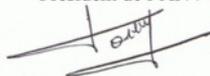
Deux propositions de loi émanant de votre majorité sont déposées sur le Bureau de l'AN mais les députés UMP, qui savent au besoin se réclamer de la dissuasion nucléaire et de l'indépendance nationale pour conserver ou renouveler leur mandat, font de l'obstruction et seulement un nombre ridiculement faible, a signé les textes de Christian Ménard et Yannick Favennec. A l'inverse, une proposition similaire de Christiane Taubira a logiquement recueilli les signatures de tous les députés de son groupe.

Madame le Ministre, les vétérans et les veuves s'adressent à vous pour que, au pays des Droits de l'Homme, la loi soit la même pour tous et que cessent les injustices envers ceux qui n'ont pas les moyens statutaires de se défendre. Le nouveau statut général voté en mars 2005 ne prévoit toujours pas le bénéfice des maladies professionnelles pour les militaires.

Ils attendent une modification du code des pensions (proposition de C Ménard) afin que tous les militaires blessés ou malades soient reconnus et secourus.

Veillez agréer, Madame le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Pierre Marhic  
Président de l'ANVENN



**Copies** : députés C Ménard-JF Copé-P Devidjian-Y Favennec-JM Nesme-P Lellouche-C Taubira